

RÉUNION DU 17 JUIN 2024

Le dix-sept juin deux mil vingt-quatre, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Robert LANCHON, Pascale BOUCLET, Stéphanie COCATRIX, Raymond CARPENTIER, Bernard LEMOINE, Christelle LEVILLAIN, Serge MAJOREK, Christophe VATTEMENT.

Absents excusés :

Monsieur Jean GIARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Robert LANCHON,
Monsieur Pierre LECONTE a donné pouvoir à Monsieur Raymond CARPENTIER,
Madame Chantal VIRMONTOIS a donné pouvoir à Madame Pascale BOUCLET.

Madame Christelle LEVILLAIN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 29 mars 2024 :

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2024 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- CCAS d'Ocqueville : 8 500 € (11 pour)
- GEST et DIM de Cany : 1 000 € (11 pour)
- FNACA de Veulettes sur mer : 100 € (11 pour)
- MFR de Saint-Valéry-en-Caux : 100 € (11 pour)
- Par-tage de Fauville : 100 € (11 pour)
- Téléthon : 300 € (11 pour)

Les crédits sont prévus à l'article 657 du budget primitif 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2 du 16 février 2024 ayant le même objet.

SUBVENTIONS 2024 - Club des Aînés :

Monsieur CARPENTIER est invité à quitter la salle.

Monsieur le Maire précise que pour cette délibération le pouvoir de Monsieur LECONTE ne peut être exécutoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2024 :

- Club des Aînés d'Ocqueville 1 000 € (9 pour)

Les crédits sont prévus à l'article 657 du budget primitif 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2 de 16 février 2024 ayant le même objet.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU SDE 76 À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDE 76 propose à ses communes adhérentes, un service d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service d'accompagnement du SDE 76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante avec le SDE 76, ainsi que les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SDE 76 RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'adhésion au service d'accompagnement à l'efficacité et à la rénovation énergétique des bâtiments en date du 17 juin 2024.

Vu la délibération du SDE 76 en date du 13 février 2020 portant lancement des actions du programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), et relative à la fixation du plan de financement des études énergétiques et à l'autorisation de signature des conventions financières afférentes,

Considérant :

- la pré-étude d'un ensemble de bâtiments à rénover comprenant la salle polyvalente.
- le souhait de la collectivité d'aller plus loin dans sa réflexion sur les bâtiments identifiés et de disposer d'une aide à la décision que constitue l'audit énergétique,
- la participation financière de la collectivité fixée à hauteur de 30 % par délibération du SDE 76 en date du 13 février 2020.

Il est proposé de faire appel au SDE 76 pour la réalisation d'un audit énergétique pour la salle polyvalente de la commune, de participer financièrement à hauteur de 30 % du coût de l'étude, de désigner un référent au sein de la collectivité et d'autoriser la signature de la convention financière.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de faire appel au SDE 76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment suivant : salle polyvalente ;
- Valide le plan de financement pour l'étude portée et pilotée par le SDE 76 avec une participation financière de la commune de 30 % du montant total de l'audit énergétique, soit une participation s'élevant à : 567,00 € TTC ;
- Désigne Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire et Monsieur François ARMAND, Adjoint Technique, en qualité de référents de la commune pour le suivi de la réalisation de l'audit énergétique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante avec le SDE 76, ainsi que les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

CONVENTION D'ENTRETIEN DU BASSIN PLUVIAL DU LOTISSEMENT LE CHÊNES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est compétente en matière de prévention des inondations et de gestion des eaux pluviales.

Ainsi elle est responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques (bassins, mares, ouvrages de lutte contre les inondations).

Sur la commune d'Ocqueville, le bassin pluvial du lotissement les chênes est concerné.

La gestion de ces ouvrages consiste à la vérification de leur bon fonctionnement, l'entretien de la végétation, l'entretien structurelle (curage, reprise des canalisations, reprofilage, etc.) et une éventuelle optimisation (mise en place de haies, agrandissement, etc.).

Les ouvrages appartenant à la commune doivent faire l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre afin que les modalités d'exercice des compétences, ci-dessus, soient définies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien du bassin pluvial du lotissement les chênes avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, ainsi que les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un habitant d'Ocqueville qui demande à la commune de participer au forage de leur propriété autour de l'indice de cavité souterraines N°56 (Puisard qui a fait l'objet d'un comblement par la commune). Le Conseil Municipal décide d'étudier cette demande.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un Ocquevillais qui souhaite acheter une partie de la voirie communale. Après l'étude de ce dossier, le Conseil Municipal, considérant les conditions imposées de sécurité incendie, d'accès aux véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères décide de ne pas donner un avis favorable à cette demande.
- Il a été décidé de repeindre le mur de frappe du terrain de tennis.
- Monsieur le Maire informe le Conseil du rapport de synthèse de la société ALISE, suite aux forages du terrain communal, situé route de la forge. Ce dossier sera envoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la mer, afin de lever les indices de cavités souterraines.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le réseau pluvial du lotissement a été nettoyé et qu'il a été constaté le dépôt de déchets inadmissibles.
- Monsieur le Maire informe le Conseil des problèmes d'agression d'une institutrice au niveau du SIVOS. Il a été décidé d'envoyer une lettre de soutien pour le corps enseignant.
- Le Conseil organise les permanences des bureaux électoraux pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.
- Une journée nettoyage du cimetière sera organisée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de participations communales au service Présence Verte. Ces dossiers seront étudiés auprès du CCAS de la commune.
- La séance est levée à 20 H 21.